

Image not found or type unknown



Renonciation a succession

Par **Falicon**, le **19/11/2014** à **20:46**

J ai moins de 70 ans mais voudrais laisser, lors de mon décès, mes bien répartis equitalement entre mes enfants.

Je voudrais faire signer a l un de mes 3 enfants qui a déjà reçu de façons diverses l équivalent de la part de chacun des autres, une renonciation à mes biens sur territoire français. Je voudrais faire ceci de mon vivant et même avant que je n ait atteint les 70 ans. Est ce possible et qu'elles démarches me conseillez vous ?

Merci d avance